



FLASH INFO

[Edition mars 2021]

CTR DGA extraordinaire 26 février 2021

Ce CTR DGA avait pour objet de présenter les déclinaisons des directives gouvernementales et ministérielles : circulaire du PM du 05/02/2021 et note MINARM du 09/02/2021 à la DGA.

La déclinaison des mesures gouvernementales à la DGA est retranscrite dans une note à paraître.

Les masques :

Les agents doivent porter un MAP ou un masque UNS1 sur le lieu de travail (hors situations nécessitant un EPI spécifique). La DGA met à disposition des agents :

- Des MAP pour les personnes vulnérables et les agents qui sont amenés à prendre l'avion pour les déplacements professionnels ;
- Des masques UNS1 pour les autres cas.

La distanciation sociale entre deux personnes ne portant pas de masque est de 2m.

Restauration :

Le décret du 27/01/2021 fixe à 2m la distance entre les chaises hormis pour les groupes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

Une fiche est disponible sur le site du SSA :

[\(https://divops.sante.defense.gouv.fr/restauration-collective/\)](https://divops.sante.defense.gouv.fr/restauration-collective/).

La Cybersécurité fait l'objet d'un rappel des règles à mettre en œuvre. Le passage sur site au moins une fois tous les 10 jours pour les agents équipés d'un PC Intradef avec SAD pour mise à jour de l'antivirus est indispensable.

Limitation du brassage des populations par un recours accru au télétravail compatible avec le maintien du niveau d'activité. La dotation des agents en télétravail s'effectue avec un SAD ou une adresse MIM3 (5641 clés distribuées à la DGA). Les agents ont la possibilité de demander un quotité de télétravail de 5 jours par semaine. Pour éviter l'isolement un retour d'une journée par semaine sur site est souhaitable en accord avec la hiérarchie, il s'agit de reprendre contact avec le collectif de travail. Le maintien des aménagements d'horaires pour respecter les limitations d'effectifs sur site contribue à limiter le brassage. Les téléconférences et visioconférences pour limiter les déplacements sont maintenues. Il est nécessaire de respecter la limite de 6 participants maximum dans les salles de réunion pour celles dont la tenue en présentiel est indispensable. Néanmoins, la DGA souhaite adapter cette directive pour les salles de grande taille type amphithéâtre ou gymnase. Une éventuelle dérogation fera l'objet d'une analyse pour déterminer la jauge maximale. L'utilisation sera limitée aux activités indispensables pour la réalisation des missions et sera soumise à l'autorisation du chef d'organisme. L'UNSA Défense a proposé qu'un avis soit rendu par le CHSCT compétent pour l'utilisation des salles avec une jauge au-delà de 6 personnes. Le délégué a validé cette proposition, elle sera inscrite dans la note relative aux directives de renforcement des mesures pour faire face à l'épidémie au sein de la DGA.

La stratégie vaccinale de la DGA s'inscrit dans la stratégie nationale en 5 phases. La DGA est concernée par la phase 3 pour laquelle les personnes à très haut risque sont en cours d'identification au sein des agents de la DGA pour une injection prévue mi-mars. Les missions indispensables à l'étranger en lien avec le MCO des systèmes, les coopérations ou l'export, soumises à l'approbation du chef d'organisme, font partie des priorités dans le cadre de la stratégie mise en place. Le choix de la vaccination et de l'opérateur reste à la diligence de l'agent.



Point de situation sanitaire

Une résurgence qui semblait contenue jusqu'à la S7 des cas suspects ou confirmés à l'issue des fêtes, suivie d'une baisse puis d'une stabilisation :

- Nombre de cas probables ou confirmés au 18/02 : 28 – aucune hospitalisation ;
- Nombre d'agents guéris depuis le début de la crise : 556 ;
- Une remontée est constatée en S8 avec 50 cas et 35 confirmés. 1 agent hospitalisé.

Position administrative

Situation des agents le 25/2 :

- Sur site : 5500 (54%) ;
- En télétravail : 2100 (21 %) ; 2600 connexions 4G quotidiennes en moyenne sur la S7 ;
- En ASA : 11 agents ;
- En congés : 2475 (24 %) ;
- La quotité de télétravail pour la S7 : 1 jour : 2130 agents, 2 jours : 1220 agents, 3 jours : 787 agents, 4 jours : 297 agents, 5 jours : 282 agents. Soit un total de 8429 agents. Chiffres ne concernant que le personnel civil.

L'obsolescence programmée

Les systèmes autonomes distants (SAD) équipés de clés 4G vont disparaître à terme. La DGA a acheté en juillet 2020 les dernières clés 4G, elles ne sont plus fabriquées. L'UNSA Défense s'est inquiétée de cette fin de vie. La DGA assure la continuité de ce service jusqu'à la mise en œuvre d'un nouveau système. Deux options sont en cours d'étude pour une mise en œuvre à l'horizon 2025.

Précisions utiles : télétravail à la DGA

La note d'application du dispositif de télétravail à la DGA à compter du 11 juillet 2020 : (DGA01/20009608/ARM/DGA/DRH) définit les modalités d'application. Un recours est possible en cas de refus de la demande initiée par l'agent.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02



federation@unsa-defense.org

portail-unsa.intradef.gouv.fr

www.unsa-defense.org

@UnsaDefense

www.facebook.com/UNSADefense

Unsa defense diffusion

Tout le monde a droit à l'UNSA !!

Les représentants UNSA Défense sont à votre disposition pour toute précision